

Terme	Définition
Accident du travail	Blessure résultant du travail ou survenant à cause du travail.
Comité consultatif provincial des maladies infectieuses (CCPMI)	Comité consultatif scientifique multidisciplinaire qui fournit des conseils fondés sur des données probantes sur de nombreux aspects de l'identification, de la prévention et du contrôle des maladies infectieuses.
Comité mixte sur la santé et la sécurité (comité mixte)	Comité composé de travailleurs et de la direction que doit avoir tout lieu de travail ayant 20 travailleurs ou plus, pour dépister les situations qui peuvent présenter un risque et faire des recommandations pour améliorer la santé et la sécurité.
Compétences de base	Compétences ou éléments d'information de base en matière de prévention et de contrôle des infections que doivent avoir tous les travailleurs de santé en Ontario.
Contrôle et prévention des infections	Pratiques et méthodes pour aider à prévenir ou réduire le risque de transmission de micro-organismes au personnel, aux clients/patients/résidents ou aux visiteurs.
Délégué à la santé et à la sécurité	Personne qui n'est pas membre de la direction choisie par les travailleurs dans un lieu de travail ayant moins de 20 mais plus de 5 employés, chargée de l'inspection du lieu de travail au moins une fois par mois afin de dépister les situations pouvant présenter un danger ou un risque aux travailleurs.
Fournisseur de soins de santé	Toute personne offrant des soins à un client/patient/résident. Il peut s'agir notamment de travailleurs affectés au service des urgences, de médecins, de dentistes, d'infirmières, d'inhalothérapeutes et d'autres professionnels de la santé, de préposés aux services de soutien à la personne, d'enseignants cliniques, d'étudiants et de travailleurs de la santé à domicile. Dans certains établissements de soins non actifs, des bénévoles peuvent prodiguer des soins et seraient alors considérés comme des fournisseurs de soins de santé. Voir également Personnel.
Hiérarchie de contrôles	« Modèle » de contrôle des risques. La hiérarchie de contrôles décrit la cible des mesures de contrôle d'un risque quelconque, c'est-à-dire la source du risque, une étape de son cheminement vers les intervenants ou les intervenants eux-mêmes. Le recours à la hiérarchie de contrôles est considérée comme une pratique exemplaire de gestion des risques associés aux agents infectieux.

Terme	Définition
Maladie professionnelle	État physique qui résulte de l'exposition du travailleur, dans le lieu de travail, à un agent physique, chimique ou biologique au point que les fonctions physiologiques normales du travailleur s'en trouvent diminuées et que sa santé en souffre. S'entend en outre des maladies professionnelles reconnues par la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail.
Personnel	Toute personne qui exerce des activités dans des établissements où des soins de santé sont prodigués, y compris, mais sans s'y limiter, les fournisseurs de soins de santé. Voir également Fournisseurs de soins de santé.
Pratiques de base	Méthodes de prévention et de contrôle qui doivent être utilisées couramment dans toutes les activités afin de réduire les risques d'infection personnelle ainsi que des clients/patients/résidents et pour limiter la transmission de micro-organismes dans tous les milieux de soins de santé.
Risque	Un risque au travail est une chose ou une situation qui présente un danger pour le travailleur. Un risque d'accident peut mener à un accident qui provoque des blessures physiques. Un risque pour la santé peut mener au développement d'une maladie.
Santé au travail	Services de santé à l'intention des employés d'un lieu de travail assurés par des médecins et des infirmières ayant reçu une formation en santé au travail.
Système de responsabilité interne	Système comprenant les employeurs, les superviseurs et les travailleurs où chaque personne est responsable de la santé et de la sécurité.